

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1530

27 juillet 2010

### SOMMAIRE

Apax Europe Maple S.à.r.l. ....	73434	MMK Finance S.A. ....	73437
Ashmore Sicav .....	73428	Northern Trust Luxembourg Capital S.à r.l. ....	73433
Ashmore SICAV 2 .....	73427	Northern Trust Luxembourg Management Company .....	73434
Berkeley International Holdings S.A. ....	73429	Orni Invest S.A., SPF .....	73433
Berkeley Investment Holdings S.A. ....	73429	PA BE S.A. ....	73394
B.S.M. S.à r.l. ....	73438	PEH Quintessenz Sicav .....	73439
Cool Holding Ltd. ....	73425	Principia Verwaltungs GmbH .....	73426
Cordius .....	73430	Proflo s.à r.l. ....	73438
Crystal Lavender S.A. ....	73424	Promothermis S.A. ....	73425
CTM-Holding .....	73437	Pro Toura Luxembourg GmbH .....	73438
Decia Invest S.A. ....	73430	Sanitaire Art et Bains S.A. ....	73426
Devana SA .....	73439	Sanitaire Art et Bains S.A. ....	73427
Erma Holding S.A. ....	73431	S.L. Investments S.A., SPF .....	73435
EuroCore Property 3 S.à r.l. ....	73430	S.P.I. Holding Luxembourg S.à r.l. ....	73435
EuroCore PROPERTY 4 S.à r.l. ....	73431	Springboks Investments Sàrl .....	73435
Fondation Chrëschte mam Sahel - Chré- tiens pour le Sahel .....	73429	Star Lounge S.à r.l. ....	73440
Galente S.A. ....	73432	Sunu Finances Holding S.A. ....	73427
Hinton International Investment S.A. ....	73440	Swann Investissements S.A. ....	73426
Immowest Lux I S.à r.l. ....	73424	Talos S.A. ....	73434
Ingenium .....	73439	Talos S.A. ....	73438
Kronospan Holdings, s.à r.l. ....	73432	Tengizchevroil Finance Company S.à r.l. .....	73440
Kronospan Luxembourg Holdings S.à r.l. .....	73425	Tishman Speyer Q106 G.P. S.à r.l. ....	73436
Les Terrasses .....	73439	Universal Capital S.A. ....	73435
Liparus Invest S.A. ....	73438	Universal Capital S.A. ....	73437
Loire Properties S.à r.l. ....	73440	Universal Capital S.A. ....	73437
Madison Investissements S.A. ....	73436	Vimo & Partner S.A. ....	73431
Masonite Luxembourg S.à r.l. ....	73433	Vimo & Partner S.A. ....	73433
Melchior Specialised Funds .....	73428		

## PA BE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 48.327.

"The board of directors (conseil d'administration) of PA BE S.A. hereby draws up the following partial demerger plan pursuant to the provisions of articles 288 and following of the Luxembourg Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "LLC"):

**I. Demerging Company.** PA BE S.A., a public limited liability company (société anonyme), established and having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 48.327 and having a share capital of two hundred sixty-seven thousand seven hundred twenty-five Euro (EUR 267,725.-) (the "Demerging Company").

### II. Companies to be Incorporated.

- PABE 2 S.A., a public limited liability company (société anonyme), with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and with a share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), to be represented by three thousand one hundred (3,100) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each ("PABE 2");

- PABE 3 S.A., a public limited liability company (société anonyme), with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and with a share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), to be represented by three thousand one hundred (3,100) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each ("PABE 3"); and

- PABE 4 S.A., a public limited liability company (société anonyme), with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and with a share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), to be represented by three thousand one hundred (3,100) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each ("PABE 4" and together with PABE 2 and PABE 3 the "Newly incorporated Companies").

The draft articles of incorporation of each of the Newly Incorporated Companies are included at the end of this demerger plan.

**III. Assets to be Transferred.** The Demerging Company currently owns one thousand fifty (1,050) shares without nominal value, representing a participation of 35 %, in Gipafin S.à r.l., a private limited liability company, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 59.727 and having a share capital of nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety-eight thousand Euro (EUR 999,998,000.-) ("Gipafin"). According to the interim financial statements of the Demerging Company as at 31 May 2010, such participation represents a net asset value of five hundred nine million seven hundred twenty-eight thousand eight hundred ninety-two Euro and fifty Cent (EUR 509,728,892.50). The Demerging Company intends to transfer five hundred twenty-five (525) shares without nominal value, representing 50 % of this 35 % participation in Gipafin, to the Newly Incorporated Companies so that each of the Newly Incorporated Companies will hold one hundred seventy-five (175) shares without nominal value, representing a 5.833 % participation in Gipafin and representing a net asset value of eighty-four million nine hundred fifty-four thousand eight hundred fifteen Euro and forty-two Cent (EUR 84,954,815.42) (the "Transferred Asset"), whereas the Demerging Company will still hold a 17.5 % participation in Gipafin, representing a net asset value of two hundred fifty-four million eight hundred sixty-four thousand four hundred forty-six Euro and twenty-four Cent (EUR 254,864,446.24).

The value of the Transferred Asset shall be confirmed by an independent expert to be appointed in accordance with article 26-1 of the Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "LLC").

**IV. Share Exchange Ratio.** As a result of the contribution at book value of the Transferred Asset to the Newly Incorporated Companies, each of the Newly Incorporated Companies will have a share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

For the contribution at book value of the Transferred Asset, the sole shareholder of the Demerging Company (the "Sole Shareholder") shall receive all of the shares to be issued by each of the Newly Incorporated Companies. The net asset value of the Transferred Asset to be allocated to each of the Newly Incorporated Companies amounts to eighty-four million nine hundred fifty-four thousand eight hundred fifteen Euro and forty-two Cent (EUR 84,954,815.42).

The surplus of the contributed net asset value of the Transferred Asset to the share capital of each of the Newly Incorporated Companies in the amount of eighty-four million nine hundred twenty-three thousand eight hundred fifteen Euro and forty-two Cent (EUR 84,923,815.42) shall be allocated in an amount of three thousand one hundred Euro (EUR 3,100.-) to the legal reserve of each of the Newly Incorporated Companies and in an amount of eighty-four million nine hundred twenty thousand seven hundred fifteen Euro and forty-two Cent (EUR 84,920,715.42) to a share premium account to be established for each of the Newly Incorporated Companies.

**V. Effective Date.** Upon incorporation of the Newly Incorporated Companies, which will take place with the approval of the partial demerger by transferring the Transferred Asset to the Newly Incorporated Companies as set out in section III hereof (the "Partial Demerger"), the shares to be issued by the Newly Incorporated Companies shall be allotted to the Sole Shareholder and the ownership of such shares shall be effected upon inscription in the shareholders register of each of the Newly incorporated Companies. The board of directors (conseil d'administration) of each of the Newly Incorporated Companies will be in charge for such inscription.

The shares to be allotted to the Sole Shareholder grant voting rights and rights to dividends as of the date of incorporation of each of the Newly Incorporated Companies, i.e. the date of the approval by the Sole Shareholder of the Partial Demerger.

All the operations of the Demerging Company shall be regarded from an accounting point of view as carried out on behalf of the Newly Incorporated Companies as of the date of incorporation of each of the Newly Incorporated Companies, i.e. the date of the approval by the Sole Shareholder of the Partial Demerger.

**VI. Special Rights and Advantages.** The Demerging Company has not issued shares conferring special rights or securities.

No particular advantage is conferred to the directors (administrateurs) of the Demerging Company nor to the independent expert or the auditors, if any.

**VII. Other Modalities.** The Partial Demerger shall entail automatically, as from its entry into effect, the universal transmission at book value, both as between the Demerging Company and the Newly Incorporated Companies as well as vis-à-vis third parties, of the Transferred Asset of the Demerging Company to the Newly Incorporated Companies in accordance with section III hereof. Such transfer is to be carried out in consideration for the issue to the Sole Shareholder of (i) three thousand one hundred (3,100) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each to be issued by PABE 2, (ii) three thousand one hundred (3,100) shares, with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each to be issued by PABE 3 and (iii) three thousand one hundred (3,100) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each to be issued by PABE 4.

The Sole Shareholder shall be entitled, for a period of one (1) month before the general shareholders' meeting of the Demerging Company, convened to decide on the Partial Demerger, to take cognizance of the documents mentioned in Article 295 paragraph (1) a) to c) of the LLC.

The Sole Shareholder shall be entitled to obtain copies of those documents, full or extracts thereof, without charge on mere request.

To become effective, this Partial Demerger needs to be approved by the general shareholders' meetings of the Demerging Company. The Partial Demerger shall become effective and each of the Newly Incorporated Companies will be incorporated on the date of the approval of the Partial Demerger by the general shareholders' meeting of the Demerging Company.

The Partial Demerger will automatically and simultaneously have the effects provided for in article 303 paragraph (1) a) and b) of the LLC, i.e. the Partial Demerger shall have the following consequences ipso jure:

a) the transfer, both as between the Demerging Company and the Newly Incorporated Companies and vis-a-vis third parties, of the Transferred Asset of the Demerging Company to the Newly Incorporated Companies as set in section III hereof; and

b) the Sole Shareholder becomes sole shareholder of each of the Newly Incorporated Companies.

VIII) Draft Articles of Incorporation of PABE 2

The draft articles of incorporation of PABE 2 are as follows:

#### **"Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Corporate form.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited liability company (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name of "PA BE 2 S.A."

**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office within the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Director or, as the case may be, of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

In the event that in the view of the Director or, as the case may be, of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such

temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Corporate object.** The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/ or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

## Chapter II. Share capital

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

An authorized share capital is set at five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) represented by five thousand (5,000) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share.

The Board of Directors is authorised and empowered to:

- realise any increase of the share capital within the limits of the authorised share capital in one or several successive tranches, by the issuance of additional shares (under the conditions provided above), against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner;

- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying-up on the additional shares;

- remove or limit for the existing shareholder(s) a preferential right to subscribe to the additional shares to be issued; and

- determine whether a share premium will be paid on the additional shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium.

These authorizations are valid for a period ending on 5 years from incorporation, and they may be renewed by a general meeting of shareholder(s) for those shares of the authorized share capital which up to that date will not have been issued by the Board of Directors.

Following each increase of the share capital, realised and duly stated in the form provided for by the law, article 5 will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by the Board of Directors or by any person duly authorised and empowered by it for this purpose.

**Art. 6. Shares.** The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholder(s).

If the Company issues registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of a registered share will result from the recordings in the shareholders' register.

The transfers of shares will be carried out by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register will be delivered to the shareholders.

The Company may issue multiple share certificates.

Shares may be held in trust by one or several shareholders.

**Art. 7. Increase and Reduction of share capital.** The capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

The capital of the Company may be increased by a contribution in cash or by a contribution in kind. If the new shares are to be subscribed for by a contribution in cash, they will be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles of Incorporation, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Director or, as the case may be, the Board of Directors to do so.

**Art. 8. Acquisition of own shares.** The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

Chapter III. Management, Statutory auditors

**Art. 9. Directors / Board of directors.** In the event the Company is composed of a single shareholder, the latter may appoint a single director (the "Director") or a board of directors, composed of at least three members who could be shareholders (the "Board of Directors").

In the event the Company is composed of several shareholders, the general meeting of shareholders will appoint a Board of Directors, composed of at least three members who could be shareholders.

Unless otherwise expressed, reference to directors include the sole Director.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint one or several Class A Director(s) and one or several Class B Director(s).

The Director(s) shall be appointed by the sole shareholder, or as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration, the duration of their mandate for a period not exceeding six years. They will hold office until their successors are elected. They may be re-elected, and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders.

If a corporate entity is appointed as Director, it shall designate an Individual to exercise its functions and act in the name and behalf of the corporate entity.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, if applicable, the remaining Directors may meet and may elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Directors shall not disclose, even after the term of their mandate, information on the Company made available to them, the disclosure of which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law or in public interest.

**Art. 10. Meeting of the board of directors.** The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholder(s).

The Board of Directors will meet upon receiving a written notice for such a meeting from the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the date, time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the members of the Board of Directors are present at the meeting of the Board of Directors and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice. The notice may be waived by the consent in writing of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held at the registered office of the Company or such other place in Luxembourg as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The chairman has a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication thus enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. Such meetings shall be considered equivalent as a meeting held at the registered office of the Company.



In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

**Art. 11. Minutes of the meetings of the board of directors.** The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two members of the Board of Directors.

**Art. 12. Powers of the directors.** The Director or, as the case may be, the Board of Directors is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

**Art. 13. Delegation of powers.** The Director or, as the case may be, the Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more Directors, if applicable, officers, executives, employees or other persons who could be shareholders (the "Managing Director"), or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management is subject to previous authorisation by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

When the Company has a Board of Directors, the delegation of daily management to a member of the Board of Directors entails the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

**Art. 14. Conflict of interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, other than transactions concluded under normal conditions and falling within the scope of the day-to-day management of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

However, when the Company is composed of a single shareholder, transactions in which the Director(s) has/have a personal interest shall be recorded in the minutes of the meeting.

**Art. 15. Representation of the company.** The Company will be bound by the sole signature of any director of the Company or by the single signature of the Managing Director (as defined in Article 13) within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signature power shall have been delegated by the Board of Directors.

However if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders have appointed one or several Class A Directors and one or several Class B Directors, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Director and one Class B Director or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Director or, as the case may be, by the Board of Directors, within the limits of such power.

**Art. 16. Statutory auditors.** The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditor (s) who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the sole shareholder or as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. General meeting of shareholders

**Art. 17. Powers of the general meeting of shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the broadest powers to adopt and ratify any action relating to the Company. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the law to the general meeting of shareholders. In such case, the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes.

**Art. 18. Annual general meeting.** The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice convening the meeting on the 30<sup>th</sup> day of June of each year at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 19. Other general meetings.** The Director or, as the case may be, the Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require in writing with an indication of the agenda of the upcoming meeting. If the general meeting is not held within a one month period, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters and sitting as in urgency matters, upon the request of one or more shareholders representing the ten percent (10%) threshold.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Director or, as the case may be, the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Procedure, Vote.** The sole shareholder or, as the case may be, the shareholders will meet upon call by the Director or, as the case may be, the Board of Directors or the auditors made in compliance with the law. The notice sent to the shareholders, in accordance with the law, will specify the time, date and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

Shareholders representing at least one tenth of the Company's capital may request in writing that additional items be indicated on the agenda of any general meeting. Such request shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter at least five days before the date on which the general meeting shall be held.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing as his proxy another person who need not be a shareholder.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

The general meeting of shareholders shall not validly deliberate on proposed amendments of the Articles of Incorporation unless at least one half of the capital is represented and resolutions related therewith, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of votes validly cast, exclusive of abstention, shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote and blank and spoiled ballot papers.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication thus enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the sole shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the sole Director or, in the event the Company is managed by a Board of Directors, by any two members of the Board of Directors.

## Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 21. Financial year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year. The Director, or as the case may be, the Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

**Art. 22. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder or as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Subject to the conditions fixed by the law, the Director or, as the case may be, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Director or as the case may be, the Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these

Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 24. Applicable law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended."

IX) Draft Articles of Incorporation of PABE 3

The draft articles of incorporation of PABE 3 are as follows:

### "Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Corporate form.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited liability company (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name of "PA BE 3 S.A."

**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office within the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Director or, as the case may be, of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

In the event that in the view of the Director or, as the case may be, of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Corporate object.** The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/ or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

## Chapter II. Share capital

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

An authorized share capital is set at five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) represented by five thousand (5,000) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share.

The Board of Directors is authorised and empowered to:

- realise any increase of the share capital within the limits of the authorised share capital in one or several successive tranches, by the issuance of additional shares (under the conditions provided above), against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner;

- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying-up on the additional shares;

- remove or limit for the existing shareholder(s) a preferential right to subscribe to the additional shares to be issued; and

- determine whether a share premium will be paid on the additional shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium.



These authorizations are valid for a period ending on 5 years from incorporation, and they may be renewed by a general meeting of shareholder(s) for those shares of the authorized share capital which up to that date will not have been issued by the Board of Directors.

Following each increase of the share capital, realised and duly stated in the form provided for by the law, article 5 will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by the Board of Directors or by any person duly authorised and empowered by it for this purpose.

**Art. 6. Shares.** The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholder(s).

If the Company issues registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of a registered share will result from the recordings in the shareholders' register.

The transfers of shares will be carried out by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register will be delivered to the shareholders.

The Company may issue multiple share certificates.

Shares may be held in trust by one or several shareholders.

**Art. 7. Increase and Reduction of share capital.** The capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

The capital of the Company may be increased by a contribution in cash or by a contribution in kind. If the new shares are to be subscribed for by a contribution in cash, they will be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles of Incorporation, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Director or, as the case may be, the Board of Directors to do so.

**Art. 8. Acquisition of own shares.** The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

### Chapter III. Management, Statutory auditors

**Art. 9. Directors / Board of directors.** In the event the Company is composed of a single shareholder, the latter may appoint a single director (the "Director") or a board of directors, composed of at least three members who could be shareholders (the "Board of Directors").

In the event the Company is composed of several shareholders, the general meeting of shareholders will appoint a Board of Directors, composed of at least three members who could be shareholders

Unless otherwise expressed, reference to directors include the sole Director.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint one or several Class A Director(s) and one or several Class B Director(s).

The Director(s) shall be appointed by the sole shareholder, or as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration, the duration of their mandate for a period not exceeding six years. They will hold office until their successors are elected. They may be re-elected, and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders.

If a corporate entity is appointed as Director, it shall designate an individual to exercise its functions and act in the name and behalf of the corporate entity.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, if applicable, the remaining Directors may meet and may elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Directors shall not disclose, even after the term of their mandate, information on the Company made available to them, the disclosure of which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law or in public interest.

**Art. 10. Meeting of the board of directors.** The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholder(s).

The Board of Directors will meet upon receiving a written notice for such a meeting from the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the date, time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the members of the Board of Directors are present at the meeting of the Board of Directors and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice. The notice may be waived by the consent in writing of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held at the registered office of the Company or such other place in Luxembourg as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The chairman has a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication thus enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. Such meetings shall be considered equivalent as a meeting held at the registered office of the Company.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

**Art. 11. Minutes of the meetings of the board of directors.** The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two members of the Board of Directors.

**Art. 12. Powers of the directors.** The Director or, as the case may be, the Board of Directors is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

**Art. 13. Delegation of powers.** The Director or, as the case may be, the Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more Directors, if applicable, officers, executives, employees or other persons who could be shareholders (the "Managing Director"), or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management is subject to previous authorisation by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

When the Company has a Board of Directors, the delegation of daily management to a member of the Board of Directors entails the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

**Art. 14. Conflict of interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, other than transactions concluded under normal conditions and falling within the scope of the day-to-day management of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

However, when the Company is composed of a single shareholder, transactions in which the Director(s) has/have a personal interest shall be recorded in the minutes of the meeting.

**Art. 15. Representation of the company.** The Company will be bound by the sole signature of any director of the Company or by the single signature of the Managing Director (as defined in Article 13) within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signature power shall have been delegated by the Board of Directors.

However if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders have appointed one or several Class A Directors and one or several Class B Directors, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Director and one Class B Director or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Director or, as the case may be, by the Board of Directors, within the limits of such power.

**Art. 16. Statutory auditors.** The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditor(s) who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the sole shareholder or as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. General meeting of shareholders

**Art. 17. Powers of the general meeting of shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the broadest powers to adopt and ratify any action relating to the Company, if the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the law to the general meeting of shareholders. In such case, the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes.

**Art. 18. Annual general meeting.** The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice convening the meeting on the 30<sup>th</sup> day of June of each year at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 19. Other general meetings.** The Director or, as the case may be, the Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require in writing with an indication of the agenda of the upcoming meeting. If the general meeting is not held within a one month period, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters and sitting as in urgency matters, upon the request of one or more shareholders representing the ten percent (10%) threshold.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Director or, as the case may be, the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Procedure, Vote.** The sole shareholder or, as the case may be, the shareholders will meet upon call by the Director or, as the case may be, the Board of Directors or the auditors made in compliance with the law. The notice sent to the shareholders, in accordance with the law, will specify the time, date and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

Shareholders representing at least one tenth of the Company's capital may request in writing that additional items be indicated on the agenda of any general meeting. Such request shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter at least five days before the date on which the general meeting shall be held.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing as his proxy another person who need not be a shareholder.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

The general meeting of shareholders shall not validly deliberate on proposed amendments of the Articles of Incorporation unless at least one half of the capital is represented and resolutions related therewith, in order to be adopted,

must be carried by at least two-thirds of votes validly cast, exclusive of abstention, shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote and blank and spoiled ballot papers.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication thus enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the sole shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the sole Director or, in the event the Company is managed by a Board of Directors, by any two members of the Board of Directors.

#### Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 21. Financial year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year. The Director, or as the case may be, the Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

**Art. 22. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder or as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of it may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Subject to the conditions fixed by the law, the Director or, as the case may be, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Director or as the case may be, the Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

#### Chapter VII. Applicable law

**Art. 24. Applicable law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended."

X) Draft Articles of Incorporation of PABE 4

The draft articles of incorporation of PABE 4 are as follows:

##### "Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Corporate form.** There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited liability company (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name of "PA BE 4 S.A."

**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office within the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Director or, as the case may be, of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

In the event that in the view of the Director or, as the case may be, of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Corporate object.** The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/ or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which It may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

## Chapter II. Share capital

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

An authorized share capital is set at five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) represented by five thousand (5,000) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share.

The Board of Directors is authorised and empowered to:

- realise any increase of the share capital within the limits of the authorised share capital in one or several successive tranches, by the issuance of additional shares (under the conditions provided above), against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying-up on the additional shares;
- remove or limit for the existing shareholder(s) a preferential right to subscribe to the additional shares to be issued; and
- determine whether a share premium will be paid on the additional shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium.

These authorizations are valid for a period ending on 5 years from incorporation, and they may be renewed by a general meeting of shareholder(s) for those shares of the authorized share capital which up to that date will not have been issued by the Board of Directors.

Following each increase of the share capital, realised and duly stated in the form provided for by the law, article 5 will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by the Board of Directors or by any person duly authorised and empowered by it for this purpose.

**Art. 6. Shares.** The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholder(s).

If the Company issues registered shares, a shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of a registered share will result from the recordings in the shareholders' register.

The transfers of shares will be carried out by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register will be delivered to the shareholders.

The Company may issue multiple share certificates.

Shares may be held in trust by one or several shareholders.

**Art. 7. Increase and Reduction of share capital.** The capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

The capital of the Company may be increased by a contribution in cash or by a contribution in kind. If the new shares are to be subscribed for by a contribution in cash, they will be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Director or, as the case may be, the



Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles of incorporation, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Director or, as the case may be, the Board of Directors to do so.

**Art. 8. Acquisition of own shares.** The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

### Chapter III. Management, Statutory auditors

**Art. 9. Directors / Board of directors.** In the event the Company is composed of a single shareholder, the latter may appoint a single director (the "Director") or a board of directors, composed of at least three members who could be shareholders (the "Board of Directors").

In the event the Company is composed of several shareholders, the general meeting of shareholders will appoint a Board of Directors, composed of at least three members who could be shareholders

Unless otherwise expressed, reference to directors include the sole Director.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint one or several Class A Director(s) and one or several Class B Director(s).

The Director(s) shall be appointed by the sole shareholder, or as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration, the duration of their mandate for a period not exceeding six years. They will hold office until their successors are elected. They may be re-elected, and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders.

If a corporate entity is appointed as Director, it shall designate an individual to exercise its functions and act in the name and behalf of the corporate entity.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, if applicable, the remaining Directors may meet and may elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Directors shall not disclose, even after the term of their mandate, information on the Company made available to them, the disclosure of which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law or in public interest.

**Art. 10. Meeting of the board of directors.** The Board of Directors shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholder(s).

The Board of Directors will meet upon receiving a written notice for such a meeting from the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the date, time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the members of the Board of Directors are present at the meeting of the Board of Directors and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice. The notice may be waived by the consent in writing of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held at the registered office of the Company or such other place in Luxembourg as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The chairman has a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication thus enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. Such meetings shall be considered equivalent as a meeting held at the registered office of the Company.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

**Art. 11. Minutes of the meetings of the board of directors.** The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two members of the Board of Directors.

**Art. 12. Powers of the directors.** The Director or, as the case may be, the Board of Directors is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

**Art. 13. Delegation of powers.** The Director or, as the case may be, the Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more Directors, if applicable, officers, executives, employees or other persons who could be shareholders (the "Managing Director"), or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management is subject to previous authorisation by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

When the Company has a Board of Directors, the delegation of daily management to a member of the Board of Directors entails the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

**Art. 14. Conflict of interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, other than transactions concluded under normal conditions and falling within the scope of the day-to-day management of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

However, when the Company is composed of a single shareholder, transactions in which the Director(s) has/have a personal interest shall be recorded in the minutes of the meeting.

**Art. 15. Representation of the company.** The Company will be bound by the sole signature of any director of the Company or by the single signature of the Managing Director (as defined in Article 13) within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signature power shall have been delegated by the Board of Directors.

However if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders have appointed one or several Class A Directors and one or several Class B Directors, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Director and one Class B Director or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Director or, as the case may be, by the Board of Directors, within the limits of such power.

**Art. 16. Statutory auditors.** The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditor (s) who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the sole shareholder or as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV. General meeting of shareholders

**Art. 17. Powers of the general meeting of shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the broadest powers to adopt and ratify any action relating to the Company. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the law to the general meeting of shareholders. In such case, the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes.

**Art. 18. Annual general meeting.** The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice convening the meeting on the 30<sup>th</sup> day of June of each year at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 19. Other general meetings.** The Director or, as the case may be, the Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require in writing with an indication of the agenda of the upcoming meeting. If the general meeting is not held within a one month period, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters and sitting as in urgency matters, upon the request of one or more shareholders representing the ten percent (10%) threshold.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Director or, as the case may be, the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Procedure, Vote.** The sole shareholder or, as the case may be, the shareholders will meet upon call by the Director or, as the case may be, the Board of Directors or the auditors made in compliance with the law. The notice sent to the shareholders, in accordance with the law, will specify the time, date and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

Shareholders representing at least one tenth of the Company's capital may request in writing that additional items be indicated on the agenda of any general meeting. Such request shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter at least five days before the date on which the general meeting shall be held.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing as his proxy another person who need not be a shareholder.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

The general meeting of shareholders shall not validly deliberate on proposed amendments of the Articles of Incorporation unless at least one half of the capital is represented and resolutions related therewith, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of votes validly cast, exclusive of abstention, shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote and blank and spoiled ballot papers.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication thus enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the sole shareholder, or as the case may be, of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the sole Director or, in the event the Company is managed by a Board of Directors, by any two members of the Board of Directors.

#### Chapter V. Financial year, Distribution of profits

**Art. 21. Financial year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year. The Director, or as the case may be, the Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

**Art. 22. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder or as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Subject to the conditions fixed by the law, the Director or, as the case may be, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Director or as the case may be, the Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

## Chapter VII. Applicable law

**Art. 24. Applicable law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended."

In case of any discrepancy between the English text and the French text, the English text will prevail.

To be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, on 22 July 2010.

*On behalf of PA BE S.A.*

Signature

### Suit la version française du texte qui précède:

"Le conseil d'administration de la société PA BE S.A. établit par la présente le projet de scission partielle suivant, conformément aux articles 288 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"):

**I. Société Scindée.** PA BE S.A., une société anonyme établit et ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeoises sous le numéro B 48.327 et ayant un capital social de deux cent soixante sept mille sept cent vingt cinq Euro (EUR 267.725.-) (la "Société Scindée").

### II. Sociétés à constituer.

- PABE 2 S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et ayant un capital social de trente et un mille Euro (EUR 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100.-) chacune ("PABE 2");

- PABE 3 S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et ayant un capital social de trente et un mille Euro (EUR 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100.-) chacune ("PABE 3"); et

- PABE 4 S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et ayant un capital social de trente et un mille Euro (EUR 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100.-) chacune ("PABE 4" et ensemble avec PABE 2 et PABE 3 les "Sociétés Nouvellement Constituées").

Le projet de statuts de chacune des Sociétés Nouvellement Constituées sont inclus à la fin de ce projet de scission.

**III. Actifs à transférer.** La Société Scindée détient actuellement mille cinquante (1.050) parts sociales dépourvues valeur nominale, représentant une participation de 35 %, dans la société Gipafin S.à ri, une société à responsabilité limitée, gouvernée par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.727 et ayant un capital social de neuf cent quatre vingt dix neuf millions neuf cent quatre vingt dix huit mille Euro (EUR 999.998.000.) ("Gipafin"). Conformément aux comptes intermédiaires de la Société Scindée du 31 mai 2010, une telle participation représente une valeur nette d'actif de cinq cent neuf millions sept cent vingt huit mille huit cent quatre vingt douze Euro and cinquante Cent (EUR 509.728.892,50). La Société Scindée souhaite transférer cinq cent vingt cinq (525) parts sociales dépourvues valeur nominale, représentant 50% de ses 35 % de participation dans la société Gipafin, aux Sociétés Nouvellement Constituées de telle sorte que chacune des Sociétés Nouvellement Constituées détienne cent soixante quinze (175) parts sociales dépourvues valeur nominale, représentant une participation de 5,833 % dans la société Gipafin et représentant une valeur nette d'actif de quatre vingt quatre millions neuf cent cinquante quatre mille huit cent quinze Euros et quarante deux Cent (EUR 84.954.815,42-) ("Actif Transféré"), tandis que la Société Scindée continuera de détenir une participation de 17,5 % dans la société Gipafin, représentant une valeur nette d'actif de deux cent cinquante quatre millions huit cent soixante quatre mille quatre cent quarante six Euro et vingt quatre Cent (EUR 254.864.446,24).

La valeur de l'Actif Transféré sera confirmée par un expert indépendant nommé conformément à l'article 26-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

**IV. Ratio des Actions Echangées.** Telle qu'il en résulte de la contribution à sa valeur comptable de l'Actif Transféré aux Sociétés Nouvellement Constituées, chacune des Sociétés Nouvellement Constituées aura un capital social de trente et un mille Euro (EUR 31.000.-), divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100.-) chacune.

Pour la contribution à la valeur comptable de l'Actif Transféré, l'actionnaire unique de la Société Scindée (l'"Actionnaire Unique") devra recevoir toutes les actions à émettre par chacune des Sociétés Nouvellement Constituées. La valeur nette d'actif de l'Actif Transféré attribuée à chacune des Sociétés Nouvellement Constituées s'élève à quatre vingt quatre millions neuf cent cinquante quatre mille huit cent quinze Euros et quarante deux Cent (EUR 84.954.815,42).

Le surplus de valeur nette d'actif de l'Actif Transféré contribuée au capital social de chacune des Sociétés Nouvellement Constituées d'un montant de quatre vingt quatre millions neuf cent vingt trois mille huit cent quinze Euros et quarante

deux Cent (EUR 84.923.815,42) devra être attribué pour un montant de trois mille cent Euro (EUR 3,100.-) à la réserve légale de chacune des Sociétés Nouvellement Constituées et pour un montant de quatre vingt quatre millions neuf cent vingt mille sept cent quinze Euros et quarante deux Cent (EUR 84.920.715,42) à un compte de primes d'émission établi pour chacune des Sociétés Nouvellement Constituées.

**V. Date d'Effectivité.** Dès la constitution des Sociétés Nouvellement Constituées, qui se déroulera avec l'approbation de la scission partielle en transférant l'Actif Transféré aux Sociétés Nouvellement Constituées telle qu'établit dans la section III ci-dessus (la "Scission Partielle"), les actions émises par les Sociétés Nouvellement Constituées seront attribuées à l'Actionnaire Unique et la propriété de telles actions sera effective dès l'inscription au registre des actionnaires de chacune des Sociétés Nouvellement Constituées. Le conseil d'administration de chacune des Sociétés Nouvellement Constituées sera en charge d'une telle inscription.

Les actions attribuées à l'Actionnaire Unique confèrent des droits de vote et des droits aux dividendes à partir de la date de constitution de chacune des Sociétés Nouvellement Constituées, c'est à dire la date d'approbation de la Scission Partielle par l'Actionnaire Unique.

Toutes les opérations de la Société Scindée doivent être regardées d'un point de vue comptable comme entreprises pour le compte des Sociétés Nouvellement Constituées à la date de constitution de chacune des Sociétés Nouvellement Constituées, c'est à dire la date d'approbation de la Scission Partielle par l'Actionnaire Unique.

**VI. Droits Spéciaux et Avantages.** La Société Scindée n'a pas émis d'actions conférant des droits spéciaux ou des titres autres que des actions.

Aucun avantage particulier n'est conféré aux administrateurs de la Société Scindée ni à l'expert indépendant ou aux commissaires aux comptes, s'il y en a.

**VII. Autres Modalités.** La Scission Partielle entraînera automatiquement, dès qu'elle aura pris effet, la transmission universelle du patrimoine à la valeur comptable, tant entre la Société Scindée et les Sociétés Nouvellement Constituées que vis-à-vis des tiers, de l'Actif Transféré de la Société Scindée aux Sociétés Nouvellement Constituées, en conformité avec la section III ci-dessus. Un tel transfert sera réalisé en considération de l'émission à l'Actionnaire Unique de (i) trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100.-) chacune émise par PABE 2, (ii) trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100.-) chacune émise par PABE 3 et (iii) trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100.-) chacune émise par PABE 4.

L'Actionnaire Unique sera autorisé durant une période d'un (1) mois précédant l'assemblée générale des actionnaires de la Société Scindée, réunie pour statuer sur la Scission Partielle, à prendre connaissance des documents mentionnés à l'Article 295 paragraphe (1) a) à c) de la Loi.

L'Actionnaire Unique sera autorisé à obtenir copie intégrale ou partielle de ces documents, sans frais et sur simple demande.

Pour être effective, la Scission Partielle devra être approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société Scindée. La Scission Partielle deviendra effective et chacune des Sociétés Nouvellement Constituées sera constituée à la date de l'approbation de la Scission Partielle par l'assemblée générale des actionnaires de la Société Scindée.

La Scission Partielle aura automatiquement et simultanément les effets tels que prévus à l'article 303 paragraphe (1) a) et b) de la Loi, c'est-à-dire la Scission Partielle aura les conséquences suivantes ipso jure:

c) le transfert, tant entre la Société Scindée et les Sociétés Nouvellement Constituées que vis-à-vis des tiers, de l'Actif Transféré de la Société Scindée aux Sociétés Nouvellement Constituées tel qu'établi dans la section III ci-dessus; et

d) l'Actionnaire Unique deviendra actionnaire unique de chacune des Sociétés Nouvellement Constituées.

**VIII. Projet de Statuts de PABE 2.** Le projet des statuts PABE 2 est le suivant:

### **"Chapitre I<sup>er</sup> . Forme sociale, Dénomination sociale, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est ici formé entre le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui deviendront par la suite propriétaires des actions émises, une société en la forme d'une société anonyme (la "Société") qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société existera sous la dénomination de "PA BE 2 S.A.",

**Art. 2. Siège social.** La siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la municipalité de Luxembourg par décision de l'Administrateur ou, suivant le cas, du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'Administrateur ou, suivant le cas, du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où l'Administrateur ou, suivant le cas, le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, et qui sont de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales. De telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré



le transfert temporaire de son siège statutaire. De telles mesures temporaires seront prises en considération et notifiées aux personnes intéressées par une des entités ou personnes en charge de la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet social.** Les objets de la Société consistent en l'acquisition et la détention de participations dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, le développement et la gestion de telles détentions.

La Société peut accorder toute assistance financière aux sociétés intéressées faisant partie du groupe de la Société tels que, entre autres, la fourniture de prêts ou l'accord de garanties ou titres de toute forme et toute nature. La Société peut gager, transférer, créer une charge ou conférer une garantie de toute autre manière sur tout ou partie de ses actifs.

La Société peut également emprunter sous toutes formes et natures et procéder à l'émission d'obligations, notes, garanties, titres de créances et certificats.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans des propriétés immobilières et dans des droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier, quelle qu'en soit la forme et la nature.

De manière générale, la Société peut entreprendre des opérations commerciales, industrielles et financières, qui s'avèreraient utiles à l'accomplissement ou au développement de ses objets.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

## Chapitre II. Capital social

**Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Un capital autorisé est fixé à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et habilité à:

- réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions (selon les conditions détaillées ci-dessus), contre paiement en espèce ou en nature, par la conversion de créances, intégration de profits réservés ou de toute autre manière;
- déterminer le lieu et la date d'émission des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de souscription et de paiement des nouvelles actions;
- supprimer ou limiter un droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour les nouvelles actions à émettre; et
- déterminer si une prime d'émission sera payée ou non pour les nouvelles actions à souscrire et à émettre et déterminer le montant d'une telle prime d'émission.

Ces autorisations sont valables pour une période finissant la cinquième année à partir de la date de la constitution et elles peuvent être renouvelées par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé qui n'auront pas été émises jusqu'à cette date par le Conseil d'Administration.

Après chaque augmentation de capital, réalisée et dûment établie dans les formes prescrites par la loi, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation réelle. Cette modification sera documentée par acte authentique du Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et habilitée à cette fin.

**Art. 6. Actions.** Les actions seront en la forme d'actions nominatives ou au porteur, au choix du ou des actionnaires.

Si la Société émet des actions nominatives, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Le registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre des actions détenues, l'indication des paiements réalisés pour les actions ainsi que les transferts d'actions et les dates.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse ainsi que tout changement qui pourrait lui être apporté. La Société sera autorisée à se baser sur la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété d'une action nominative résultera de l'inscription au registre des actionnaires.

Les cessions d'actions seront effectuées par une déclaration de transfert inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Les transferts d'actions pourront également être effectués en application des règles sur la cession de créances établies à l'article 1690 du Code Civil Luxembourgeois. De plus, la Société pourra accepter et inscrire au registre des actionnaires toute cession à laquelle il serait fait référence dans une correspondance ou autre document apportant la preuve du consentement du cédant et du cessionnaire.

Les certificats reflétant l'inscription au registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.

La Société pourra émettre plusieurs certificats d'actions.

Les actions peuvent être détenues en indivision par un ou plusieurs actionnaires.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social.** Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une résolution de l'actionnaire unique, ou, selon le cas, de l'assemblée générale des actionnaires statuant au quorum et à la majorité requis par les présents Statuts ou, selon le cas, par les règles applicables à toute modification des présents Statuts.

Le capital de la Société peut être augmenté par une contribution en numéraire ou par une contribution en nature. Si de nouvelles actions doivent être souscrites pour une contribution en numéraire, elles seront offertes en priorité aux actionnaires existant en proportion de la part du capital que détient chacun de ces actionnaires. L'Administrateur ou, selon le cas, le Conseil d'Administration déterminera la période durant laquelle le droit préférentiel de souscription pourra être exercé. Cette période ne saurait être inférieure à trente jours.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, l'actionnaire unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des actionnaires statuant au quorum et à la majorité requis par les présents Statuts, pourra limiter ou retirer le droit préférentiel de souscription ou autoriser l'Administrateur ou, selon le cas, le Conseil d'Administration à prendre cette initiative.

**Art. 8. Acquisition des actions détenues.** La Société peut acquérir ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses propres actions sera en conformité avec les conditions et limites fixées par la loi.

### Chapitre III. Gestion, Commissaires

**Art. 9. Administrateurs / Conseil d'administration.** Dans l'hypothèse où la Société est composée d'un actionnaire unique, ce dernier pourra nommer un administrateur unique (l'"Administrateur") ou un conseil d'administration, composé d'au moins trois membres qui peuvent être actionnaires (le "Conseil d'Administration").

Dans l'hypothèse où la Société est composée de plusieurs actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires nommera un Conseil d'Administration, composé d'au moins trois membres qui peuvent être actionnaires.

Sauf dispositions contraires, une référence aux administrateurs inclut l'Administrateur unique.

L'actionnaire unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer un ou plusieurs Administrateur(s) de catégorie A et un ou plusieurs Administrateur(s) de catégorie B.

Le(s) Administrateur(s) seront nommés par l'actionnaire unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, leur rémunération, leur durée et leur mandat pour une période n'excédant pas six ans. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Leur mandat est renouvelable et ils peuvent être révoqués à tout moment, ad nutum, par résolution de l'actionnaire unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des actionnaires.

Si une personne morale est nommée Administrateur, elle désignera une personne physique pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale.

Dans l'hypothèse d'une vacance du Conseil d'Administration et si besoin est, les Administrateurs restant peuvent se réunir et élire un administrateur pour combler cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les Administrateurs ne devront divulguer, même à l'expiration de leur mandat, des informations sur la Société dont ils ont eu connaissance et dont la divulgation porterait atteinte aux intérêts de la Société, sauf lorsqu'une telle divulgation est requise par la loi ou l'intérêt public.

**Art. 10. Réunions du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration nommera parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de conserver les procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration et de l'assemblée des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur demande écrite à cet effet du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être tenue si deux des Administrateurs en font la demande.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et en son absence, le Conseil d'Administration pourra nommer un autre Administrateur comme président vacataire par un vote à la majorité des actionnaires présents ou représentés à une telle réunion.

Sauf dans les cas d'urgence ou avec le consentement préalable de tous ceux qui sont autorisés à assister à la réunion, un avis écrit de la réunion du conseil devra être délivré vingt quatre heures à l'avance. Un tel avis devra préciser la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à débattre.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents à une réunion du Conseil d'Administration et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans avis préalable. L'avis peut faire l'objet d'une renonciation par le consentement écrit de chacun des Administrateurs. Aucun avis de convocation séparé n'est requis pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans un programme précédemment adopté par une décision du Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil devra être tenue au siège social de la Société ou en tout autre lieu à Luxembourg, tel que déterminé de temps à autre par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en nommant par écrit un autre Administrateur comme étant son représentant.

Le quorum du Conseil d'Administration sera la présence ou la représentation d'une majorité des Administrateurs en titre.

Les décisions seront prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à une telle réunion. Le président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs pourront assister aux réunions par conférence téléphonique ou visuelle ou par tout autre moyen de communication permettant à tous les membres participant de communiquer mutuellement les uns avec

les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une participation en personne à cette réunion. De telles réunions seront considérées comme équivalentes à une réunion tenue au siège social de la Société.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Administrateurs, est appropriée et valable dans la mesure où elle a été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée en un seul document ou en plusieurs documents séparés ayant le même contenu et chacun d'entre eux étant signés par un ou plusieurs Administrateurs.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.** Les procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion. Toutes les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès verbaux qui pourraient être produits en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou deux des membres du Conseil d'Administration, le Secrétaire.

**Art. 12. Pouvoirs des administrateurs.** L'Administrateur ou selon le cas, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires) pour accomplir tout acte nécessaire ou utile à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi à l'actionnaire unique, ou selon le cas à l'assemblée générale des actionnaires, seront de la compétence de l'Administrateur ou, selon le cas, du Conseil d'Administration.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** L'Administrateur ou, selon le cas, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société dans ces tâches, à un ou plusieurs Administrateurs, si nécessaire à des officiers, directeurs, employés ou autres personnes qui peuvent être actionnaires ("Administrateur Gérant") ou conférer des pouvoirs et mandats spéciaux, ou attribuer des fonctions déterminées permanentes ou temporaires à toute personne ou agent qu'il aura choisi.

La délégation de la gestion journalière fera l'objet d'une autorisation préalable de l'actionnaire unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des actionnaires.

Quand la Société a un Conseil d'Administration, la délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration entraîne l'obligation pour le Conseil d'Administration de faire chaque année un rapport à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sur toute rémunération, frais ou tout avantage conféré au gestionnaire.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou compagnie ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des Administrateurs ou officiers de la Société a un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, officier ou employé d'une telle autre société ou compagnie. Sauf dispositions contraires ci-après mentionnées, tout Administrateur ou officier de la Société qui agit en tant qu'administrateur, associé, officier ou employé de toute société ou compagnie avec laquelle la Société contracte ou s'engage en affaires ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec une telle autre société ou compagnie, automatiquement empêché d'examiner et de voter ou d'agir sur tous problèmes relatifs à un tel contrat ou de telles affaires.

Nonobstant les dispositions précédentes, dans l'hypothèse où un Administrateur ou officier pourrait avoir un intérêt dans une transaction de la Société, autre que des transactions conclues à des conditions normales et tombant dans le champ de la gestion journalière de la Société, il est tenu de prévenir le Conseil d'Administration d'un tel intérêt personnel et ne pourra examiner ou voter sur une telle transaction. Une telle transaction et un tel intérêt de l'Administrateur ou de l'officier devra être mentionné lors de l'assemblée générale des actionnaires suivante.

Cependant, lorsque la Société comprend un actionnaire unique, les transactions dans lequel le(s) Administrateur(s) a/ont un intérêt personnel seront mentionnées dans les procès verbaux des réunions.

**Art. 15. Représentation de la société.** La Société sera engagée par la seule signature de l'un des administrateurs de la Société ou par la signature unique de l'Administrateur Gérant (tel que défini à l'Article 13) dans les limites de la gestion journalière ou par la signature unique ou conjointe de toute personne à laquelle un tel de pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration.

Cependant, si l'actionnaire unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des actionnaires a nommé un ou plusieurs Administrateurs de catégorie A et un ou plusieurs Administrateurs de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Administrateur de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B ou par la signature conjointe ou la signature unique de toute personne à laquelle un tel de pouvoir de signature a été délégué par l'Administrateur ou, selon le cas, par le Conseil d'Administration, dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 16. Commissaires.** La surveillance des opérations de la Société est attribuée à un ou plusieurs commissaire(s) qui n'a/ont pas besoin d'être actionnaire(s).

Les commissaires seront nommés par l'actionnaire unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour un mandat n'excédant pas six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

A l'expiration de leur mandat de commissaire, ils sont éligibles à une réélection, mais ils peuvent être révoqués à tout moment, ad nutum, par résolution adoptée par l'actionnaire unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des actionnaires.

## Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente la totalité du corps des Actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier toutes les actes relatifs à la Société. Si la Société comprend un actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Dans une telle hypothèse, les résolutions de l'actionnaire unique sont notifiées dans les procès-verbaux.

**Art. 18. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg tel que spécifié dans l'avis convoquant l'assemblée, le 30 juin de chaque année à 10h.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 19. Autres assemblées générales.** L'Administrateur ou, selon le cas, le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées devront être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société en font la demande par écrit en indiquant l'ordre du jour d'une telle assemblée. Si l'assemblée générale ne s'est pas tenue dans un délai d'un mois, elle peut être convoquée par un mandataire nommé par le juge président le Tribunal d'Arrondissement siégeant en matière commerciale et en matière de référé, sur demande d'un ou plusieurs actionnaires représentant les 10 pourcent (10%) du seuil.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, pourront être tenues à l'étranger si, dans le jugement de l'Administrateur ou, selon le cas, du Conseil d'Administration qui est final, les circonstances ou un cas de force majeure l'exigent.

**Art. 20. Procédure, Vote.** L'actionnaire unique ou, selon le cas, les actionnaires se réuniront sur demande de l'Administrateur ou, selon le cas, du Conseil d'Administration ou des commissaires établis en conformité avec la loi. L'avis envoyé aux actionnaires, en conformité avec la loi, précisera l'heure, la date et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à délibérer.

Les actionnaires représentant au moins un dixième du capital de la Société peuvent demander par écrit l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social de la Société par lettre recommandée cinq jours au moins avant la date fixée pour la tenue de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans avis préalable.

Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires en désignant par écrit comme son représentant une autre personne, qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire.

Sauf dispositions contraires de la loi ou des présents Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des votes, peu important le nombre des actions présent ou représenté à l'assemblée.

L'assemblée générale des actionnaires ne délibèrent valablement sur des modifications proposées aux Statuts que si la moitié au moins du capital est représentée et que les modifications statutaires proposées en vue d'être adoptées soient approuvées par au moins deux tiers des votes valablement exercés, sans tenir compte des abstentions, des actions pour lesquelles l'actionnaire n'as pas pris part au vote ainsi que des bulletins blancs ou nuls.

Un ou plusieurs actionnaires pourront assister aux assemblées par conférence téléphonique ou visuelle ou par tout autre moyen de communication permettant à tous les membres de prendre part à l'assemblée et de communiquer mutuellement les uns avec les autres. Une telle participation est tenue pour équivalente à une participation en personne à cette réunion.

Un vote est attribué à chaque action.

Les copies ou extraits des procès verbaux de l'actionnaire unique ou selon le cas, de l'assemblée générale des actionnaires qui pourraient être produits en justice ou ailleurs seront signés par l'Administrateur unique ou, dans l'hypothèse où la Société est gérée par un Conseil d'Administration, par deux des membres du Conseil d'Administration.

## Chapitre V. Exercice social, Distribution des profits

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier jour du mois de janvier et se terminera le dernier jour du mois de décembre de chaque année. L'Administrateur unique ou selon le cas, le Conseil d'Administration établira les comptes annuels conformément aux prescriptions de la loi luxembourgeoise et des principes comptables.

**Art. 22. Appropriation des profits.** Des profits annuels de la Société, cinq pourcent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps qu'une telle réserve atteint dix pourcent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'actionnaire unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du restant des profits annuels. Il pourra décider d'affecter toute ou partie du restant à une réserve ou à une réserve de provision, de le reporter au prochain exercice social ou de le distribuer à ou aux actionnaire(s) en tant que dividende.

Sous réserve des conditions établies par la loi, l'Administrateur ou, selon le cas, le Conseil d'Administration pourra établir une provision sur dividendes. L'Administrateur ou, selon le cas, le Conseil d'Administration fixe le montant et la date d'un tel paiement d'une telle provision.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** La Société pourra être dissoute par décision de l'actionnaire unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des actionnaires statuant au quorum et à la majorité requis pour la modification des présents Statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Dès lors que la Société est dissoute, la liquidation sera menée par un ou plusieurs liquidateur(s) nommés par l'actionnaire unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas gouvernées par les présents Statuts seront régies conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

IX) Projet de Statuts de PABE 3

Le projet des statuts PABE 3 est le suivant:

### "Chapitre I<sup>er</sup>. Forme sociale, Dénomination sociale, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est ici formé entre le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui deviendront par la suite propriétaires des actions émises, une société en la forme d'une société anonyme (la "Société") qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société existera sous la dénomination de "PA BE 3 S.A."

**Art. 2. Siège social.** La siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la municipalité de Luxembourg par décision de l'Administrateur ou, suivant le cas, du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'Administrateur ou, suivant le cas, du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où l'Administrateur ou, suivant le cas, le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, et qui sont de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales. De telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire. De telles mesures temporaires seront prises en considération et notifiées aux personnes intéressées par une des entités ou personnes en charge de la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objetsocial.** Les objets de la Société consistent en l'acquisition et la détention de participations dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, le développement et la gestion de telles détentions.

La Société peut accorder toute assistance financière aux sociétés intéressées faisant partie du groupe de la Société tels que, entre autres, la fourniture de prêts ou l'accord de garanties ou titres de toute forme et toute nature. La Société peut gager, transférer, créer une charge ou conférer une garantie de toute autre manière sur tout ou partie de ses actifs.

La Société peut également emprunter sous toutes formes et natures et procéder à l'émission d'obligations, notes, garanties, titres de créances et certificats.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans des propriétés immobilières et dans des droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier, quelle qu'en soit la forme et la nature.

De manière générale, la Société peut entreprendre des opérations commerciales, industrielles et financières, qui s'avèreraient utiles à l'accomplissement ou au développement de ses objets.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

## Chapitre II. Capital social

**Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Un capital autorisé est fixé à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et habilité à:

- réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions (selon les conditions détaillées ci-dessus), contre paiement en espèce ou en nature, par la conversion de créances, intégration de profits réservés ou de toute autre manière;

- déterminer le lieu et la date d'émission des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de souscription et de paiement des nouvelles actions;



- supprimer ou limiter un droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour les nouvelles actions à émettre; et

- déterminer si une prime d'émission sera payée ou non pour les nouvelles actions à souscrire et à émettre et déterminer le montant d'une telle prime d'émission.

Ces autorisations sont valables pour une période finissant la cinquième année à partir de la date de la constitution et elles peuvent être renouvelées par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé qui n'auront pas été émises jusqu'à cette date par le Conseil d'Administration.

Après chaque augmentation de capital, réalisée et dûment établie dans les formes prescrites par la loi, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation réelle. Cette modification sera documentée par acte authentique du Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et habilitée à cette fin.

**Art. 6. Actions.** Les actions seront en la forme d'actions nominatives ou au porteur, au choix du ou des actionnaires.

Si la Société émet des actions nominatives, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Le registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre des actions détenues, l'indication des paiements réalisés pour les actions ainsi que les transferts d'actions et les dates.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse ainsi que tout changement qui pourrait lui être apporté. La Société sera autorisée à se baser sur la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété d'une action nominative résultera de l'inscription au registre des actionnaires.

Les cessions d'actions seront effectuées par une déclaration de transfert inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Les transferts d'actions pourront également être effectués en application des règles sur la cession de créances établies à l'article 1690 du Code Civil Luxembourgeois. De plus, la Société pourra accepter et inscrire au registre des actionnaires toute cession à laquelle il serait fait référence dans une correspondance ou autre document apportant la preuve du consentement du cédant et du cessionnaire.

Les certificats reflétant l'inscription au registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.

La Société pourra émettre plusieurs certificats d'actions.

Les actions peuvent être détenues en indivision par un ou plusieurs actionnaires.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social.** Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une résolution de l'actionnaire unique, ou, selon le cas, de l'assemblée générale des actionnaires statuant au quorum et à la majorité requis par les présents Statuts ou, selon le cas, par les règles applicables à toute modification des présents Statuts.

Le capital de la Société peut être augmenté par une contribution en numéraire ou par une contribution en nature. Si de nouvelles actions doivent être souscrites pour une contribution en numéraire, elles seront offertes en priorité aux actionnaires existant en proportion de la part du capital que détient chacun de ces actionnaires. L'Administrateur ou, selon le cas, le Conseil d'Administration déterminera la période durant laquelle le droit préférentiel de souscription pourra être exercé. Cette période ne saurait être inférieure à trente jours.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, l'actionnaire unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des actionnaires statuant au quorum et à la majorité requis par les présents Statuts, pourra limiter ou retirer le droit préférentiel de souscription ou autoriser l'Administrateur ou, selon le cas, le Conseil d'Administration à prendre cette initiative.

**Art. 8. Acquisition des actions détenues.** La Société peut acquérir ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses propres actions sera en conformité avec les conditions et limites fixées par la loi.

### Chapitre III. Gestion, Commissaires

**Art. 9. Administrateurs / Conseil d'administration.** Dans l'hypothèse où la Société est composée d'un actionnaire unique, ce dernier pourra nommer un administrateur unique (l'"Administrateur") ou un conseil d'administration, composé d'au moins trois membres qui peuvent être actionnaires (le "Conseil d'Administration").

Dans l'hypothèse où la Société est composée de plusieurs actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires nommera un Conseil d'Administration, composé d'au moins trois membres qui peuvent être actionnaires.

Sauf dispositions contraires, une référence aux administrateurs inclut l'Administrateur unique.

L'actionnaire unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer un ou plusieurs Administrateur(s) de catégorie A et un ou plusieurs Administrateur(s) de catégorie B.

Le(s) Administrateur(s) seront nommés par l'actionnaire unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, leur rémunération, leur durée et leur mandat pour une période n'excédant pas six ans. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Leur mandat est renouvelable et ils peuvent être révoqués à tout moment, ad nutum, par résolution de l'actionnaire unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des actionnaires.

Si une personne morale est nommée Administrateur, elle désignera une personne physique pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale.

Dans l'hypothèse d'une vacance du Conseil d'Administration et si besoin est, les Administrateurs restant peuvent se réunir et élire un administrateur pour combler cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les Administrateurs ne devront divulguer, même à l'expiration de leur mandat, des informations sur la Société dont ils ont eu connaissance et dont la divulgation porterait atteinte aux intérêts de la Société, sauf lorsqu'une telle divulgation est requise par la loi ou l'intérêt public.

**Art. 10. Réunions du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration nommera parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de conserver les procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration et de l'assemblée des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur demande écrite à cet effet du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être tenue si deux des Administrateurs en font la demande.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et en son absence, le Conseil d'Administration pourra nommer un autre Administrateur comme président vacataire par un vote à la majorité des actionnaires présents ou représentés à une telle réunion.

Sauf dans les cas d'urgence ou avec le consentement préalable de tous ceux qui sont autorisés à assister à la réunion, un avis écrit de la réunion du conseil devra être délivré vingt quatre heures à l'avance. Un tel avis devra préciser la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à débattre.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents à une réunion du Conseil d'Administration et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans avis préalable. L'avis peut faire l'objet d'une renonciation par le consentement écrit de chacun des Administrateurs. Aucun avis de convocation séparé n'est requis pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans un programme précédemment adopté par une décision du Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil devra être tenue au siège social de la Société ou en tout autre lieu à Luxembourg, tel que déterminé de temps à autre par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en nommant par écrit un autre Administrateur comme étant son représentant.

Le quorum du Conseil d'Administration sera la présence ou la représentation d'une majorité des Administrateurs en titre.

Les décisions seront prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à une telle réunion. Le président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs pourront assister aux réunions par conférence téléphonique ou visuelle ou par tout autre moyen de communication permettant à tous les membres participant de communiquer mutuellement les uns avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une participation en personne à cette réunion. De telles réunions seront considérées comme équivalentes à une réunion tenue au siège social de la Société.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Administrateurs, est appropriée et valable dans la mesure où elle a été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée en un seul document ou en plusieurs documents séparés ayant le même contenu et chacun d'entre eux étant signés par un ou plusieurs Administrateurs.

**Art. 11. Procès verbaux des réunions du conseil d'administration.** Les procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion. Toutes les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès verbaux qui pourraient être produits en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou deux des membres du Conseil d'Administration, le Secrétaire.

**Art. 12. Pouvoirs des administrateurs.** L'Administrateur ou selon le cas, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires) pour accomplir tout acte nécessaire ou utile à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi à l'actionnaire unique, ou selon le cas à l'assemblée générale des actionnaires, seront de la compétence de l'Administrateur ou, selon le cas, du Conseil d'Administration.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** L'Administrateur ou, selon le cas, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société dans ces tâches, à un ou plusieurs Administrateurs, si nécessaire à des officiers, directeurs, employés ou autres personnes qui peuvent être actionnaires (l' "Administrateur Gérant") ou conférer des pouvoirs et mandats spéciaux, ou attribuer des fonctions déterminées permanentes ou temporaires à toute personne ou agent qu'il aura choisi.

La délégation de la gestion journalière fera l'objet d'une autorisation préalable de l'actionnaire unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des actionnaires.

Quand la Société a un Conseil d'Administration, la délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration entraîne l'obligation pour le Conseil d'Administration de faire chaque année un rapport à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sur toute rémunération, frais ou tout avantage conféré au gestionnaire.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou compagnie ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des Administrateurs ou officiers de la Société a un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, officier ou employé d'une telle autre société ou compagnie. Sauf dispositions contraires ci-après mentionnées, tout Administrateur ou officier de la Société qui agit en tant qu'administrateur, associé, officier ou employé de toute société ou compagnie avec laquelle la Société contracte ou s'engage en affaires ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec une telle autre société ou compagnie, automatiquement empêché d'examiner et de voter ou d'agir sur tous problèmes relatifs à un tel contrat ou de telles affaires.

Nonobstant les dispositions précédentes, dans l'hypothèse où un Administrateur ou officier pourrait avoir un intérêt dans une transaction de la Société, autre que des transactions conclues à des conditions normales et tombant dans le champ de sa gestion journalière de la Société, il est tenu de prévenir le Conseil d'Administration d'un tel intérêt personnel et ne pourra examiner ou voter sur une telle transaction. Une telle transaction et un tel intérêt de l'Administrateur ou de l'officier devra être mentionné lors de l'assemblée générale des actionnaires suivante.

Cependant, lorsque la Société comprend un actionnaire unique, les transactions dans lequel le(s) Administrateur(s) a/ ont un intérêt personnel seront mentionnées dans les procès verbaux des réunions.

**Art. 15. Représentation de la société.** La Société sera engagée par la seule signature de l'un des administrateurs de la Société or par la signature unique de l'Administrateur Gérant (tel que défini à l'Article 13) dans les limites de la gestion journalière ou par la signature unique ou conjointe de toute personne à laquelle un tel de pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration.

Cependant, si l'actionnaire unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des actionnaires a nommé un ou plusieurs Administrateurs de catégorie A et un ou plusieurs Administrateurs de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Administrateur de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B ou par la signature conjointe ou la signature unique de toute personne à laquelle un tel de pouvoir de signature a été délégué par l'Administrateur ou, selon le cas, par le Conseil d'Administration, dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 16. Commissaires.** La surveillance des opérations de la Société est attribuée à un ou plusieurs commissaire(s) qui n'a/ont pas besoin d'être actionnaire(s).

Les commissaires seront nommés par l'actionnaire unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour un mandat n'excédant pas six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

A l'expiration de leur mandat de commissaire, ils sont éligibles à une réélection, mais ils peuvent être révoqués à tout moment, ad nutum, par résolution adoptée par l'actionnaire unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des actionnaires.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente la totalité du corps des Actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier toutes les actes relatifs à la Société. Si la Société comprend un actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Dans une telle hypothèse, les résolutions de l'actionnaire unique sont notifiées dans les procès-verbaux.

**Art. 18. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg tel que spécifié dans l'avis convoquant l'assemblée, le 30 juin de chaque année à 10h.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 19. Autres assemblées générales.** L'Administrateur ou, selon le cas, le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées devront être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société en font la demande par écrit en indiquant l'ordre du jour d'une telle assemblée. Si l'assemblée générale ne s'est pas tenue dans un délai d'un mois, elle peut être convoquée par un mandataire nommé par le juge président le Tribunal d'Arrondissement siégeant en matière commerciale et en matière de référé, sur demande d'un ou plusieurs actionnaires représentant les 10 pourcent (10%) du seuil.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, pourront être tenues à l'étranger si, dans le jugement de l'Administrateur ou, selon le cas, du Conseil d'Administration qui est final, les circonstances ou un cas de force majeure l'exigent.

**Art. 20. Procédure, Vote.** L'actionnaire unique ou, selon le cas, les actionnaires se réuniront sur demande de l'Administrateur ou, selon le cas, du Conseil d'Administration ou des commissaires établis en conformité avec la loi. L'avis envoyé aux actionnaires, en conformité avec la loi, précisera l'heure, la date et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à délibérer.

Les actionnaires représentant au moins un dixième du capital de la Société peuvent demander par écrit l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social de la Société par lettre recommandée cinq jours au moins avant la date fixée pour la tenue de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans avis préalable.

Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires en désignant par écrit comme son représentant une autre personne, qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire.

Sauf dispositions contraires de la loi ou des présents Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des votes, peu important le nombre des actions présent ou représenté à l'assemblée.

L'assemblée générale des actionnaires ne délibère valablement sur des modifications proposées aux Statuts que si la moitié au moins du capital est représentée et que les modifications statutaires proposées en vue d'être adoptées soient approuvées par au moins deux tiers des votes valablement exercés, sans tenir compte des abstentions, des actions pour lesquelles l'actionnaire n'as pas pris part au vote ainsi que des bulletins blancs ou nuls.

Un ou plusieurs actionnaires pourront assister aux assemblées par conférence téléphonique ou visuelle ou par tout autre moyen de communication permettant à tous les membres de prendre part à l'assemblée et de communiquer mutuellement les uns avec les autres. Une telle participation est tenue pour équivalente à une participation en personne à cette réunion.

Un vote est attribué à chaque action.

Les copies ou extraits des procès verbaux de l'actionnaire unique ou selon le cas, de l'assemblée générale des actionnaires qui pourraient être produits en justice ou ailleurs seront signés par l'Administrateur unique ou, dans l'hypothèse où la Société est gérée par un Conseil d'Administration, par deux des membres du Conseil d'Administration.

### Chapitre V. Exercice social, Distribution des profits

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier jour du mois de janvier et se terminera le dernier jour du mois de décembre de chaque année. L'Administrateur unique ou selon le cas, le Conseil d'Administration établira les comptes annuels conformément aux prescriptions de la loi luxembourgeoise et des principes comptables.

**Art. 22. Appropriation des profits.** Des profits annuels de la Société, cinq pourcent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps qu'une telle réserve atteint dix pourcent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'actionnaire unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du restant des profits annuels. Il pourra décider d'affecter toute ou partie du restant à une réserve ou à une réserve de provision, de le reporter au prochain exercice social ou de le distribuer à ou aux actionnaire(s) en tant que dividende.

Sous réserve des conditions établies par la loi, l'Administrateur ou, selon le cas, le Conseil d'Administration pourra établir une provision sur dividendes. L'Administrateur ou, selon le cas, le Conseil d'Administration fixe le montant et la date d'un tel paiement d'une telle provision.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** La Société pourra être dissoute par décision de l'actionnaire unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des actionnaires statuant au quorum et à la majorité requis pour la modification des présents Statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Dès lors que la Société est dissoute, la liquidation sera menée par un ou plusieurs liquidateur(s) nommés par l'actionnaire unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas gouvernées par les présents Statuts seront régies conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

X) Projet de Statuts de PABE 4

Le projet des statuts PABE 4 est le suivant:

#### "Chapitre I<sup>er</sup>. Forme sociale, Dénomination sociale, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est ici formé entre le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui deviendront par la suite propriétaires des actions émises, une société en la forme d'une société anonyme (la "Société") qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société existera sous la dénomination de "PA BE 4 S.A."

**Art. 2. Siège social.** La siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la municipalité de Luxembourg par décision de l'Administrateur ou, suivant le cas, du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'Administrateur ou, suivant le cas, du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où l'Administrateur ou, suivant le cas, le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, et qui sont de nature à

compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales. De telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire. De telles mesures temporaires seront prises en considération et notifiées aux personnes intéressées par une des entités ou personnes en charge de la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet social.** Les objets de la Société consistent en l'acquisition et la détention de participations dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, le développement et la gestion de telles détentions.

La Société peut accorder toute assistance financière aux sociétés intéressées faisant partie du groupe de la Société tels que, entre autres, la fourniture de prêts ou l'accord de garanties ou titres de toute forme et toute nature. La Société peut gager, transférer, créer une charge ou conférer une garantie de toute autre manière sur tout ou partie de ses actifs.

La Société peut également emprunter sous toutes formes et natures et procéder à l'émission d'obligations, notes, garanties, titres de créances et certificats.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans des propriétés immobilières et dans des droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier, quelle qu'en soit la forme et la nature.

De manière générale, la Société peut entreprendre des opérations commerciales, industrielles et financières, qui s'avèreraient utiles à l'accomplissement ou au développement de ses objets.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

## Chapitre II. Capital social

**Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000.-) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune.

Un capital autorisé est fixé à cinq cent mille Euros (EUR 500.000.-), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et habilité à:

- réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions (selon les conditions détaillées ci-dessus), contre paiement en espèce ou en nature, par la conversion de créances, intégration de profits réservés ou de toute autre manière;
- déterminer le lieu et la date d'émission des émissions successives, le prix d'émission, les termes et conditions de souscription et de paiement des nouvelles actions;
- supprimer ou limiter un droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour les nouvelles actions à émettre; et
- déterminer si une prime d'émission sera payée ou non pour les nouvelles actions à souscrire et à émettre et déterminer le montant d'une telle prime d'émission.

Ces autorisations sont valables pour une période finissant la cinquième année à partir de la date de la constitution et elles peuvent être renouvelées par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé qui n'auront pas été émises jusqu'à cette date par le Conseil d'Administration.

Après chaque augmentation de capital, réalisée et dûment établie dans les formes prescrites par la loi, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation réelle. Cette modification sera documentée par acte authentique du Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et habilitée à cette fin.

**Art. 6. Actions.** Les actions seront en la forme d'actions nominatives ou au porteur, au choix du ou des actionnaires.

Si la Société émet des actions nominatives, un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Le registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre des actions détenues, l'indication des paiements réalisés pour les actions ainsi que les transferts d'actions et les dates.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse ainsi que tout changement qui pourrait lui être apporté. La Société sera autorisée à se baser sur la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété d'une action nominative résultera de l'inscription au registre des actionnaires.

Les cessions d'actions seront effectuées par une déclaration de transfert inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Les transferts d'actions pourront également être effectués en application des règles sur la cession de créances établies à l'article 1690 du Code Civil Luxembourgeois. De plus, la Société pourra accepter et inscrire au registre des actionnaires toute cession à laquelle il serait fait référence dans une correspondance ou autre document apportant la preuve du consentement du cédant et du cessionnaire.

Les certificats reflétant l'inscription au registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.

La Société pourra émettre plusieurs certificats d'actions.

Les actions peuvent être détenues en indivision par un ou plusieurs actionnaires.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social.** Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par une résolution de l'actionnaire unique, ou, selon le cas, de l'assemblée générale des actionnaires



statuant au quorum et à la majorité requis par les présents Statuts ou, selon le cas, par les règles applicables à toute modification des présents Statuts.

Le capital de la Société peut être augmenté par une contribution en numéraire ou par une contribution en nature. Si de nouvelles actions doivent être souscrites pour une contribution en numéraire, elles seront offertes en priorité aux actionnaires existant en proportion de la part du capital que détient chacun de ces actionnaires. L'Administrateur ou, selon le cas, le Conseil d'Administration déterminera la période durant laquelle le droit préférentiel de souscription pourra être exercé. Cette période ne saurait être inférieure à trente jours.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, l'actionnaire unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des actionnaires statuant au quorum et à la majorité requis par les présents Statuts, pourra limiter ou retirer le droit préférentiel de souscription ou autoriser l'Administrateur ou, selon le cas, le Conseil d'Administration à prendre cette initiative.

**Art. 8. Acquisition des actions détenues.** La Société peut acquérir ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses propres actions sera en conformité avec les conditions et limites fixées par la loi.

### Chapitre III. Gestion, Commissaires

**Art. 9. Administrateurs / Conseil d'administration.** Dans l'hypothèse où la Société est composée d'un actionnaire unique, ce dernier pourra nommer un administrateur unique (l'"Administrateur") ou un conseil d'administration, composé d'au moins trois membres qui peuvent être actionnaires (le "Conseil d'Administration").

Dans l'hypothèse où la Société est composée de plusieurs actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires nommera un Conseil d'Administration, composé d'au moins trois membres qui peuvent être actionnaires.

Sauf dispositions contraires, une référence aux administrateurs inclut l'Administrateur unique.

L'actionnaire unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des actionnaires peut décider de nommer un ou plusieurs Administrateur(s) de catégorie A et un ou plusieurs Administrateur(s) de catégorie B.

Le(s) Administrateur(s) seront nommés par l'actionnaire unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, leur rémunération, leur durée et leur mandat pour une période n'excédant pas six ans. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Leur mandat est renouvelable et ils peuvent être révoqués à tout moment, ad nutum, par résolution de l'actionnaire unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des actionnaires.

Si une personne morale est nommée Administrateur, elle désignera une personne physique pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale.

Dans l'hypothèse d'une vacance du Conseil d'Administration et si besoin est, les Administrateurs restant peuvent se réunir et élire un administrateur pour combler cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les Administrateurs ne devront divulguer, même à l'expiration de leur mandat, des Informations sur la Société dont ils ont eu connaissance et dont la divulgation porterait atteinte aux intérêts de la Société, sauf lorsqu'une telle divulgation est requise par la loi ou l'intérêt public.

**Art. 10. Réunions du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration nommera parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de conserver les procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration et de l'assemblée des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur demande écrite à cet effet du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être tenue si deux des Administrateurs en font la demande.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et en son absence, le Conseil d'Administration pourra nommer un autre Administrateur comme président vacataire par un vote à la majorité des actionnaires présents ou représentés à une telle réunion.

Sauf dans les cas d'urgence ou avec le consentement préalable de tous ceux qui sont autorisés à assister à la réunion, un avis écrit de la réunion du conseil devra être délivré vingt quatre heures à l'avance. Un tel avis devra préciser la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à débattre.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents à une réunion du Conseil d'Administration et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans avis préalable. L'avis peut faire l'objet d'une renonciation par le consentement écrit de chacun des Administrateurs. Aucun avis de convocation séparé n'est requis pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans un programme précédemment adopté par une décision du Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil devra être tenue au siège social de la Société ou en tout autre lieu à Luxembourg, tel que déterminé de temps à autre par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en nommant par écrit un autre Administrateur comme étant son représentant.

Le quorum du Conseil d'Administration sera la présence ou la représentation d'une majorité des Administrateurs en titre.

Les décisions seront prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à une telle réunion. Le président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs pourront assister aux réunions par conférence téléphonique ou visuelle ou par tout autre moyen de communication permettant à tous les membres participant de communiquer mutuellement les uns avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une participation en personne à cette réunion. De telles réunions seront considérées comme équivalentes à une réunion tenue au siège social de la Société.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Administrateurs, est appropriée et valable dans la mesure où elle a été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée en un seul document ou en plusieurs documents séparés ayant le même contenu et chacun d'entre eux étant signé par un ou plusieurs Administrateurs.

**Art. 11. Procès verbaux des réunions du conseil d'administration.** Les procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président de la réunion. Toutes les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès verbaux qui pourraient être produits en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou deux des membres du Conseil d'Administration, le Secrétaire.

**Art. 12. Pouvoirs des administrateurs.** L'Administrateur ou selon le cas, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires) pour accomplir tout acte nécessaire ou utile à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi à l'actionnaire unique, ou selon le cas à l'assemblée générale des actionnaires, seront de la compétence de l'Administrateur ou, selon le cas, du Conseil d'Administration.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** L'Administrateur ou, selon le cas, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société dans ces tâches, à un ou plusieurs Administrateurs, si nécessaire à des officiers, directeurs, employés ou autres personnes qui peuvent être actionnaires ("Administrateur Gérant") ou conférer des pouvoirs et mandats spéciaux, ou attribuer des fonctions déterminées permanentes ou temporaires à toute personne ou agent qu'il aura choisi.

La délégation de la gestion journalière fera l'objet d'une autorisation préalable de l'actionnaire unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des actionnaires.

Quand la Société a un Conseil d'Administration, la délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration entraîne l'obligation pour le Conseil d'Administration de faire chaque année un rapport à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires sur toute rémunération, frais ou tout avantage conféré au gestionnaire.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou compagnie ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des Administrateurs ou officiers de la Société a un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, officier ou employé d'une telle autre société ou compagnie. Sauf dispositions contraires ci-après mentionnées, tout Administrateur ou officier de la Société qui agit en tant qu'administrateur, associé, officier ou employé de toute société ou compagnie avec laquelle la Société contracte ou s'engage en affaires ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec une telle autre société ou compagnie, automatiquement empêché d'examiner et de voter ou d'agir sur tous problèmes relatifs à un tel contrat ou de telles affaires.

Nonobstant les dispositions précédentes, dans l'hypothèse où un Administrateur ou officier pourrait avoir un intérêt dans une transaction de la Société, autre que des transactions conclues à des conditions normales et tombant dans le champ de la gestion journalière de la Société, il est tenu de prévenir le Conseil d'Administration d'un tel intérêt personnel et ne pourra examiner ou voter sur une telle transaction. Une telle transaction et un tel intérêt de l'Administrateur ou de l'officier devra être mentionné lors de l'assemblée générale des actionnaires suivante.

Cependant, lorsque la Société comprend un actionnaire unique, les transactions dans lequel le(s) Administrateur(s) a/ont un intérêt personnel seront mentionnées dans les procès verbaux des réunions.

**Art. 15. Représentation de la société.** La Société sera engagée par la seule signature de l'un des administrateurs de la Société or par la signature unique de l'Administrateur Gérant (tel que défini à l'Article 13) dans les limites de la gestion journalière ou par la signature unique ou conjointe de toute personne à laquelle un tel de pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration.

Cependant, si l'actionnaire unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des actionnaires a nommé un ou plusieurs Administrateurs de catégorie A et un ou plusieurs Administrateurs de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Administrateur de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B ou par la signature conjointe ou la signature unique de toute personne à laquelle un tel de pouvoir de signature a été délégué par l'Administrateur ou, selon le cas, par le Conseil d'Administration, dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 16. Commissaires.** La surveillance des opérations de la Société est attribuée à un ou plusieurs commissaire(s) qui n'a/ont pas besoin d'être actionnaire(s).

Les commissaires seront nommés par l'actionnaire unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour un mandat n'excédant pas six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

A l'expiration de leur mandat de commissaire, ils sont éligibles à une réélection, mais ils peuvent être révoqués à tout moment, ad nutum, par résolution adoptée par l'actionnaire unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des actionnaires.

## Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente la totalité du corps des Actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier toutes les actes relatifs à la Société. Si la Société comprend un actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Dans une telle hypothèse, les résolutions de l'actionnaire unique sont notifiées dans les procès-verbaux.

**Art. 18. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg tel que spécifié dans l'avis convoquant l'assemblée, le 30 juin de chaque année à 10h.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 19. Autres assemblées générales.** L'Administrateur ou, selon le cas, le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées devront être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société en font la demande par écrit en indiquant l'ordre du jour d'une telle assemblée. Si l'assemblée générale ne s'est pas tenue dans un délai d'un mois, elle peut être convoquée par un mandataire nommé par le juge président du Tribunal d'Arrondissement siégeant en matière commerciale et en matière de référé, sur demande d'un ou plusieurs actionnaires représentant les 10 pourcent (10%) du seuil.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, pourront être tenues à l'étranger si, dans le jugement de l'Administrateur ou, selon le cas, du Conseil d'Administration qui est final, les circonstances ou un cas de force majeure l'exigent.

**Art. 20. Procédure, Vote.** L'actionnaire unique ou, selon le cas, les actionnaires se réuniront sur demande de l'Administrateur ou, selon le cas, du Conseil d'Administration ou des commissaires établis en conformité avec la loi. L'avis envoyé aux actionnaires, en conformité avec la loi, précisera l'heure, la date et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à délibérer.

Les actionnaires représentant au moins un dixième du capital de la Société peuvent demander par écrit l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social de la Société par lettre recommandée cinq jours au moins avant la date fixée pour la tenue de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans avis préalable.

Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires en désignant par écrit comme son représentant une autre personne, qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire.

Sauf dispositions contraires de la loi ou des présents Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple des votes, peu important le nombre des actions présent ou représenté à l'assemblée.

L'assemblée générale des actionnaires ne délibère valablement sur des modifications proposées aux Statuts que si la moitié au moins du capital est représentée et que les modifications statutaires proposées en vue d'être adoptées soient approuvées par au moins deux tiers des votes valablement exercés, sans tenir compte des abstentions, des actions pour lesquelles l'actionnaire n'as pas pris part au vote ainsi que des bulletins blancs ou nuls.

Un ou plusieurs actionnaires pourront assister aux assemblées par conférence téléphonique ou visuelle ou par tout autre moyen de communication permettant à tous les membres de prendre part à l'assemblée et de communiquer mutuellement les uns avec les autres. Une telle participation est tenue pour équivalente à une participation en personne à cette réunion.

Un vote est attribué à chaque action.

Les copies ou extraits des procès verbaux de l'actionnaire unique ou selon le cas, de l'assemblée générale des actionnaires qui pourraient être produits en justice ou ailleurs seront signés par l'Administrateur unique ou, dans l'hypothèse où la Société est gérée par un Conseil d'Administration, par deux des membres du Conseil d'Administration.

## Chapitre V. Exercice social, Distribution des profits

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier jour du mois de janvier et se terminera le dernier jour du mois de décembre de chaque année. L'Administrateur unique ou selon le cas, le Conseil d'Administration établira les comptes annuels conformément aux prescriptions de la loi luxembourgeoise et des principes comptables.

**Art. 22. Appropriation des profits.** Des profits annuels de la Société, cinq pourcent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps qu'une telle réserve atteint dix pourcent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'actionnaire unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du restant des profits annuels. Il pourra décider d'affecter toute ou partie du restant à une réserve ou à une réserve de provision, de le reporter au prochain exercice social ou de le distribuer à ou aux actionnaire(s) en tant que dividende.

Sous réserve des conditions établies par la loi, l'Administrateur ou, selon le cas, le Conseil d'Administration pourra établir une provision sur dividendes. L'Administrateur ou, selon le cas, le Conseil d'Administration fixe le montant et la date d'un tel paiement d'une telle provision.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** La Société pourra être dissoute par décision de l'actionnaire unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des actionnaires statuant au quorum et à la majorité requis pour la modification des présents Statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Dès lors que la Société est dissoute, la liquidation sera menée par un ou plusieurs liquidateur(s) nommés par l'actionnaire unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Chapitre VII - Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas gouvernées par les présents Statuts seront régies conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Pour être publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Juillet 2010.

*Pour PA BE S.A.*

Signature

Référence de publication: 2010099409/1689.

(100111314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

---

### Crystal Lavender S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.442.

Les comptes annuels pour la période du 8 décembre 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2010.

Référence de publication: 2010068596/11.

(100083585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---

### Immowest Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 125.553.

*Extrait sincère et conforme du contrat de cession de parts sociales du 8 juin 2010*

Entre:

IMMOWEST Beteiligungs GmbH, société de droit autrichien ayant son siège à Gaudenzdorfer Gürtel 67, 1120 Vienne, Autriche

ci-après "le Vendeur"

Et

BUWOG - Berlin GmbH, société de droit autrichien ayant son siège à Hietzinger Kai 131, 1130 Vienne, Autriche

ci-après "l'Acheteur"

Le Vendeur vend à l'Acheteur les 470 parts sociales que le Vendeur détient dans IMMOWEST LUX I S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IMMOWEST LUX I S.à r.l.*

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010068698/20.

(100083122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---

**Cool Holding Ltd., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 152.495.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 8 juin 2010*

1. L'associé unique décide de remplacer Madame Isabelle Charlier, gérant démissionnaire de la Société, demeurant professionnellement 69, Boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg par Monsieur Laurent Godineau, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), demeurant professionnellement 37, rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg.

2. L'associé unique décide de nommer MAYFAIR TRUST S.à.r.l., établie et ayant son siège social 1, rue du Glacis à L-1628 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112789 en qualité de réviseur d'entreprise de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010068605/17.

(100083571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---

**Kronospan Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 110.195.900,00.**

Siège social: L-4902 Sanem, Z.I. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 116.516.

—  
*Extrait de la résolution prise par l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2010*

Le mandat de commissaire aux comptes et de réviseur d'entreprises de BDO Compagnie Fiduciaire, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg n'est pas renouvelé.

Est nommé réviseur d'entreprises pour les comptes annuels et pour les comptes consolidés, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2010:

- BDO AUDIT, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 mai 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010070716/17.

(100083185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---

**Promothermis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 25.358.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 octobre 2009*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Guy HORNICK, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Georges TRACEWSKI, conseiller juridique, demeurant au 98, rue de Saint Jean CH-1211 Genève (Suisse);

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 à Luxembourg;

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010068789/20.

(100083128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.



**SAB S.A., Sanitaire Art et Bains S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5429 Hëttermillen, 5, route des Vins.

R.C.S. Luxembourg B 77.754.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 2010 a été nommé Administrateur Madame Michèle CHAUTARD, née le 25 janvier 1955 à Châteaurenaud (F), demeurant à L-5429 Hëttermillen - 8, route du Vin.

pour terminer le mandat de l'Administrateur démissionnaire Monsieur Raymond GATTO qui prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

Hëttermillen.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2010070825/15.

(100083596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

**Principia Verwaltungs GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.565.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 juin 2010.

Référence de publication: 2010068774/10.

(100083570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

**Swann Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.765.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille dix, le dix-huit mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société de droit luxembourgeois "CORMORAN PARTICIPATIONS S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, Boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 91.744;

ci-après "le comparant";

ici représentée par Monsieur Jean-René WENGLER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, laquelle restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "SWANN INVESTISSEMENTS S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 91.765, a été constituée suivant acte reçu le 15 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 296 du 19 mars 2003.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à USD 50.000,-(cinquante mille US Dollars), représenté par 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

III.- Que le comparant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Que le comparant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

V.- Que le comparant en tant que liquidateur de la société déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J-R. WENGLER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 mai 2010. Relation : LAC/2010/22336. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010068829/39.

(100083104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---

**Sunu Finances Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 66.169.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2010*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Papa Pathé Dione, Dirigeant de sociétés, demeurant 48ter, rue Delerue à F-94100 Saint-Maur des Fosses, de Monsieur Papa Demba Diallo, Dirigeant de sociétés, demeurant Point E, Rue C x 4 villa n° 17, BP 2541 à Dakar (Sénégal), de Monsieur Ousmane Bocoum, Cadre d'assurances, demeurant 16, rue Georges Bizet à F-77380 Combs la Ville, de Monsieur Atte Alexandre Ahui, administrateur de sociétés, demeurant 160, Riviera 3 Allabra Villa à BP2021 Abidjan (Côte d'Ivoire) et de Monsieur Mamadou Talada, administrateur de sociétés, demeurant BP 423, rue de Kalley à Niamey (Niger). L'assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010068827/20.

(100083120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---

**Ashmore SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.957.

—  
L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 28 avril 2010 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a réélu Messieurs Claude Kremer, et Patrice Gilson (demeurant au Luxembourg) ainsi que Monsieur Martin Tully (demeurant en Grande-Bretagne) à la fonction d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2011;

2. L'assemblée a réélu KPMG Audit à la fonction de réviseur d'entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Juin 2010.

Pour ASHMORE SICAV 2

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Steve David / Olivier Noel

Managing Director / Vice President - Transfer Agency

Référence de publication: 2010070570/19.

(100083107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---

**SAB S.A., Sanitaire Art et Bains S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5429 Hëttermillen, 5, route des Vins.

R.C.S. Luxembourg B 77.754.

—  
Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 2010 a été nommé Administrateur délégué

Madame Michèle CHAUTARD, née le 25 janvier 1955 à Châteaurenaud (F), demeurant à L-5429 Hëttermillen - 8, route du Vin.

pour terminer le mandat de l'Administrateur délégué démissionnaire Madame Claudine VAN HAL qui prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

Hettermillen, le 14 juin 2010.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2010070826/15.

(100083596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---

**Ashmore Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 90.279.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 28 avril 2010 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a réélu Messieurs Claude Kremer et Patrice Gilson (demeurant au Luxembourg) ainsi que Monsieur Martin Tully (demeurant en Grande-Bretagne) à la fonction d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2011;

2. L'assemblée a réélu KPMG Audit à la fonction de réviseur d'entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Juin 2010.

*Pour ASHMORE SICAV*

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Steve David / Olivier Noel

*Managing Director / Vice President - Transfer Agency*

Référence de publication: 2010070586/19.

(100083109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---

**Melchior Specialised Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 136.253.

*Extraits des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 12 avril 2010:*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- de réélire les Administrateurs suivants pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011:

\* Mr. Ulrich LICHTENBERG, Président du Conseil d'Administration

\* Mr. Magnus SPENCE, Administrateur

\* Mr. Peter EDWARDS, Administrateur

- décide de réélire Ernst & Young S.A., en tant que Réviseur d'Entreprises Agrée de la Société pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration est composé de:

*Président du Conseil d'Administration:*

- Mr. Ulrich LICHTENBERG, SWISS FAMILY TRUST AG, Storchengasse, 17, PO BOX 2520, CH-8022 ZURICH

*Administrateurs:*

- Mr. Magnus SPENCE, DALTON STRATEGIC PARTNERSHIP LLP, Third Floor, Princes Court, 7 Princes Street, EC2R 8AQ London

- Mr. Peter EDWARDS, Villa Claude, Avenue Saint Michel, 5, MC-98000 MONACO

*Le Réviseur est:*

ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, parc d'Activité Syrdall. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Katie AGNES / Claire-Ingrid BERGE

Mandataire commercial / Fondée de pouvoir

Référence de publication: 2010070755/31.

(100083173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---

**Berkeley International Holdings S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.695.

*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société tenue en date du 11 juin 2010:*

1. Nadège Brossard a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 10 juin 2010.
2. Marina Valvasori a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2010.
3. Catia Campos et James Body, avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, ont été nommés administrateurs avec effet au 10 juin 2010 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2014.
4. James Body a démissionné de sa fonction de commissaire avec effet au 10 juin 2010.
5. TSM Services (Luxembourg) S.à r.l. RCS B 152.398, avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommé commissaire avec effet au 10 juin 2010 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2014.
6. Le siège social de la société est transféré avec effet au 10 juin 2010 du 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010070591/23.

(100083179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---

**Fondation Chrëschte mam Sahel - Chrétiens pour le Sahel, Fondation.**

Siège social: L-5231 Sandweiler, 10, rue d'Iltzig.

R.C.S. Luxembourg G 131.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 10 juin 2010.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2010070670/12.

(100083211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---

**Berkeley Investment Holdings S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.701.

*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société tenue en date du 11 juin 2010*

1. Nadège Brossard a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 10 juin 2010.
2. Marina Valvasori a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2010.
3. Catia Campos et James Body, avec adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, ont été nommé administrateur avec effet au 10 juin 2010 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2014.
4. James Body a démissionné de sa fonction de commissaire avec effet au 10 juin 2010.

5. TSM Services (Luxembourg) S.à r.l. RCS B152398, avec adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommé commissaire avec effet au 10 juin 2010 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2014.

6. Le siège social de la société est transféré avec effet au 10 juin 2010 du 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010070592/23.

(100083194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---

**Cordius, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.128.

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 9 avril 2010 a pris note de la démission en tant qu'administrateur de:

Madame Isabelle Cabie

Place Rogier 11

B-1210 Bruxelles

et a décidé de coopter en tant qu'administrateur à effet du 9 avril 2010:

Monsieur Koen Van de Maele

Place Rogier 11

B-1210 Bruxelles

Cette cooptation sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

*Pour CORDIUS*

Société d'Investissement à Capital Variable

Fonds d'Investissement spécialisé

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010070629/23.

(100083578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---

**Decia Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010070635/10.

(100083195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---

**EuroCore Property 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010070646/10.

(100083218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---



**Vimo & Partner S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8283 Kehlen, 9, rue Gaessel.

R.C.S. Luxembourg B 113.973.

—  
RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31/12/2006 (rectificatif du dépôt du bilan au 31/12/2006 déposé le 20/07/2007 n° L070094995.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010070919/11.

(100083133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---

**EuroCore PROPERTY 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010070647/10.

(100083217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---

**Erma Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 10.573.

L'an deux mil dix, le six mai.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "ERMA HOLDING S.A.", (RCS No B 10.573), avec siège à L- 2330 Luxembourg, 122, bvd. de la Pétrusse, constituée suivant acte notarié du 21 décembre 1972, publié au Mémorial C No 27 du 14 février 1973.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié du 27 décembre 1999, publié au Mémorial C No 241 du 30 mars 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de: Madame Simone FEHLEN; salariée, demeurant à Senningerberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire: Madame Marie-Josée QUINTUS-CLAUDE; salariée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Marc JONES; expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme "ERMA HOLDING S.A."
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'assemblée décide de mettre en liquidation la société anonyme "ERMA HOLDING S.A."

*Deuxième résolution*

Est nommé liquidateur Monsieur Marc JONES, expert-comptable, né à Luxembourg, le 6 juin 1934, demeurant à L-2330 Luxembourg, 122, bvd. de la Pétrusse.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus et nécessaires pour procéder utilement à la liquidation de la société en se conformant aux prescriptions statutaires et pour autant que de besoins aux prescriptions légales en la matière.

*Troisième résolution*

Décharge est donné aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuels pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont à neuf cent trente euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: FEHLEN, JONES, QUINTUS-CLAUDE, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 19 mai 2010. Relation: EAC/2010/5856. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 26 mai 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010070652/53.

(100083113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

**Galente S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 60.862.

*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société tenue en date du 11 juin 2010*

1. Nadège Brossard et Keimpe Reitsma ont démissionné de leur fonction d'administrateur avec effet au 10 juin 2010.
2. Catia Campos et Sofia Silva, avec adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, ont été nommé administrateur avec effet au 10 juin 2010 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.
3. Le siège social de la société est transféré avec effet au 10 juin 2010 du 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010070678/19.

(100083187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

**Kronspan Holdings, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 73.079.000,00.**

Siège social: L-4902 Sanem, Parc d'Activité Pafewee.

R.C.S. Luxembourg B 62.594.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, gehalten am 31. März 2010*

Das Mandat von BDO Compagnie Fiduciare, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg als Kommissar wird nicht verlängert.

Zum Wirtschaftsprüfer wird BDO AUDIT, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg gewählt. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 30. September 2010 zu beschliessen hat

Luxemburg, den 11. Mai 2010.  
Für die Richtigkeit des Auszugs  
Unterschrift

Référence de publication: 2010070729/16.

(100083181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---

**Vimo & Partner S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8283 Kehlen, 9, rue Gaessel.

R.C.S. Luxembourg B 113.973.

—  
RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31/12/2007 (rectificatif du dépôt du bilan au 31/12/2007 déposé le 13/01/2009 n°L090005684.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010070920/11.

(100083137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---

**Masonite Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 88.921.

—  
EXTRAIT

Le siège social de l'associée unique MASONITE INTERNATIONAL CORPORATION, une société constituée et existant sous les lois de Ontario (Canada), est désormais établi à 1900-355 Burrard Street, Vancouver, BC V6C 2G8, Canada.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010070758/12.

(100083599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---

**Orni Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 21.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010070783/10.

(100083225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---

**Northern Trust Luxembourg Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 97.937.

—  
L'assemblée générale des porteurs de parts tenue en date du 31 mai 2010 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a réélu KPMG Audit S.à r.l à la fonction de Réviseurs d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2011;

2. L'assemblée a réélu Messieurs Patrice Gilson, résidant à 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et Stephen Biff Bowman, résidant à 50 Bank Street, E14 5NT, Londres, Grande-Bretagne à la fonction de membre du conseil de gérance pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/06/2010.

Pour *NORTHERN TRUST LUXEMBOURG CAPITAL S.à r.l.*  
Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.  
Steve David / Olivier Noel  
*Managing Director / Vice President - Transfer Agency*

Référence de publication: 2010070777/20.

(100083112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---

**Talos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 36.960.

Les comptes au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TALOS S.A.  
Alexis DE BERNARDI / Robert REGGIORI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010089242/12.

(100077220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

---

**Northern Trust Luxembourg Management Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 99.167.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 31 mai 2010 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a réélu Messieurs, Steve David, Patrice Gilson et Revel Wood (demeurant au Luxembourg), Messieurs Wilson Leech, Gerald Brady, Stephen Biff Bowman et Ms Susan Baines (demeurant en Grande-Bretagne) à la fonction d'administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2011;
2. L'assemblée a réélu KPMG Audit S.à.r.l. à la fonction de Réviseurs d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle se tenant en 2011;
3. L'assemblée a réélu Messieurs Steve David et Revel Wood résidant à 2, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que délégués de la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de celle-ci, en ce qui concerne cette gestion, pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Juin 2010.  
Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.  
Steve David / Olivier Noel  
*Managing Director / Vice President - Transfer Agency*

Référence de publication: 2010070778/23.

(100083102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---

**Apax Europe Maple S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 125.006.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 mai 2010 que:

1. L'associé unique décide de clôturer la liquidation.
2. L'associé unique décide que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010089338/18.

(100077738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

---

**S.L. Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 53.009.

---

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010070809/10.

(100083220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---

**S.P.I. Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 97.035.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.06.10.

Signature.

Référence de publication: 2010070813/10.

(100083184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---

**Springboks Investments Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 134.862.

---

*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société tenue en date du 11 juin 2010:*

1. Berkeley International Holdings S.A., associé unique, a changé son adresse professionnelle avec effet au 10 juin 2010 du 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. Nadège Brossard a démissionné de sa fonction de gérant avec effet au 10 juin 2010.

3. James Body, avec adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant avec effet au 10 juin 2010 pour une durée illimitée.

4. Le siège social de la société est transféré avec effet au 10 juin 2010 du 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010070819/20.

(100083140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---

**Universal Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 116.426.

---

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010087750/10.

(100076955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

---



**Madison Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 95.076.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-huit mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société de droit luxembourgeois "CORMORAN PARTICIPATIONS S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, Boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 91.744;

ci-après "le comparant";

ici représentée par Monsieur Jean-René WENGLER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, laquelle restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "MADISON INVESTISSEMENTS S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 95.076, a été constituée suivant acte reçu le 15 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 917 du 8 septembre 2003.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à USD 50.000,- (cinquante mille US Dollars), représenté par 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

III.- Que le comparant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Que le comparant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

V.- Que le comparant en tant que liquidateur de la société déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J-R. WENGLER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 mai 2010. Relation: LAC/2010/22337. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010068742/39.

(100083096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---

**Tishman Speyer Q106 G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.139.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 juin 2010.  
ATOZ SA  
Aerogolf Center - Bloc B  
1, Heienhaff  
L-1736 Sennigerberg  
Signature

Référence de publication: 2010070884/17.

(100083214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---

**MMK Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.464.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2010089288/11.

(100077202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

---

**Universal Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 116.426.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010087751/10.

(100076958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

---

**Universal Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 116.426.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010087752/10.

(100076960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

---

**CTM-Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 27.928.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2010.

CTM-HOLDING  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Mandataire  
Signatures

Référence de publication: 2010089271/15.

(100077210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

---

**Talos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 36.960.

Les comptes au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TALOS S.A.  
Alexis DE BERNARDI / Robert REGGIORI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010089243/12.

(100077219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

---

**Liparus Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 115.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIPARUS INVEST S.A.  
Signatures  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010089282/12.

(100077205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

---

**Proflo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8265 Mamer, 43, rue des Prés.  
R.C.S. Luxembourg B 79.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089301/10.

(100077245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

---

**Pro Toura Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5411 Canach, 15, rue d'Oetrange.  
R.C.S. Luxembourg B 77.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089305/10.

(100077240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

---

**B.S.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 5, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 30.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089306/10.

(100077239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

---

**PEH Quintessenz Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 38.269.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

*Pour le Conseil d'Administration*

BANQUE DE LUXEMBOURG

Société Anonyme

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

*Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2010089298/15.

(100077248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

---

**Ingenium, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.032.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2010.

*Pour le Conseil d'Administration*

BANQUE DE LUXEMBOURG

Société Anonyme

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

*Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2010089300/15.

(100077246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

---

**Devana SA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 60.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089320/10.

(100077224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

---

**Les Terrasses, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 58.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010089321/10.

(100077223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

---

**Loire Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 129.510.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 28 février 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Loire Properties S.à r.l.

Jean-Jacques Josset

Gérant B

Référence de publication: 2010089247/14.

(100077217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

---

**Star Lounge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.068.

*Extrait de la décision circulaire du Conseil de Gérance prise en date du 25 mai 2010*

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 35A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg au 35, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2010.

Pour extrait conforme et sincère

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

17, rue des Jardiniers

B.P. 2650 L-1026 Luxembourg

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2010089350/18.

(100077863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

---

**Tengizchevroil Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.866.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2010089249/14.

(100077216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

---

**Hinton International Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 37.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010068693/9.

(100083244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2010.

---